



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 14/01/2021

VIGILANCE ORANGE NEIGE/VERGLAS

Le préfet de la Moselle maintient la suspension des transports scolaires et interurbains le vendredi 15 janvier 2021 jusqu'à 14h00

Le département de la Moselle est en situation de vigilance orange neige et verglas, jusqu'au vendredi 15 janvier 2021 midi.

Cette situation météorologique reste sensible au regard du regel attendu et du risque de chaussées glissantes pour le département suite aux chutes de neige de ce jour.

Les conditions de circulation peuvent ainsi être très difficiles sur l'ensemble du réseau.

En conséquence Laurent Touvet, préfet de la Moselle, a pris ce jour un nouvel arrêté préfectoral pour **suspendre les transports scolaires et interurbains dans le département vendredi 15 janvier 2021 jusqu'à 14h00**. L'accueil des élèves dans les établissements scolaires est maintenu.

La reprise des transports scolaires et interurbains à 14h00 permettra le retour des élèves - notamment internes et stagiaires - et des actifs, au sein de leur résidence principale.

La préfète de la zone de défense et de sécurité Est a repris un arrêté restreignant la vitesse autorisée : la vitesse maximale autorisée des véhicules ou ensemble de véhicules de plus de 3,5 tonnes de PTAC, affectés au transport de personnes et de marchandises est limitée à 70km/h sur les axes routiers et autoroutiers de la Moselle, jusqu'à **vendredi 15 janvier 2021 – 05h00**. Ces véhicules ont également interdiction d'effectuer des manœuvres de dépassement ou de changement de file lorsque sur la chaussée, une voie de circulation au moins est couverte de neige ou de verglas sur tout ou partie de sa surface.

La préfecture de la Moselle rappelle quelques consignes

- éviter tout déplacement non indispensable, ou à défaut privilégier les bus de ville ;
- préparer son déplacement et son itinéraire, emporter des boissons, de la nourriture, et des couvertures nécessaires en cas de blocage ;
- respecter les déviations et les restrictions de circulation mises en place ;
- faciliter le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes ;
- se protéger des chutes et dégager la neige devant son domicile, saler les trottoirs, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.

Restez informés sur :

<https://meteofrance.com/>

www.moselle.gouv.fr

<http://www.inforoute57.fr>

Tél : 03 87 34 87 25

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle